

Session du 3 et 4 février 2020

Intervention de Bruno Cheptou

**Commission des solidarités
Autonomie**

Monsieur le Président,
Cher·e·s collègues,

Cette délibération traite d'une compétence essentielle concernant l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie.

Personne d'entre nous ne peut contester, et Marie-Pierre Martin le rappelle souvent, que nous serons demain devant une demande d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie plus importante au vu de l'accroissement du nombre des personnes vieillissantes.

Il est important de rappeler que c'est une chance et une réussite pour notre société d'être capable de vivre tous plus longtemps et en meilleure santé.

Si cette situation n'est pas unique pour notre département, il est fondamental que nous puissions d'ores et déjà nous préparer à assumer cette responsabilité que nous avons d'accompagner les personnes en perte d'autonomie dont le nombre augmente.

La première des solutions est d'augmenter d'année en année les budgets à la fois pour les personnes en établissement mais également pour les personnes à domicile.

Je rappelle sur ce plan que nous sommes sans doute un département un peu plus particulier puisque le nombre de bénéficiaires de l'APA en établissement est largement supérieur à celui à domicile.

Même si personne ne remet en cause l'importance des établissements pour assurer un accompagnement pour des personnes en très grande fragilité dépendance il est tout de même de notre responsabilité de réfléchir sur cette situation particulière au Maine-et-Loire.

Faut-il rappeler, et une récente étude vient le confirmer, que la vie en établissement est parfois beaucoup plus douloureuse pour les personnes sur le moral et la santé psychologique. Les personnes se dégradent plus fortement dans les établissements que lorsque les personnes peuvent rester à domicile.

Il faut donc, mes chers collègues, se préparer et anticiper, et c'est dans ce sens que nous vous proposons d'impulser la production de logements intermédiaires, c'est-à-dire des logements entre le domicile initial des personnes et l'établissement.

Oui sur notre département un certain nombre d'initiatives sont déjà prises pour construire ou aménager des appartements groupés. C'est-à-dire des logements les uns à côtés des autres, pouvant ainsi permettre une vie à domicile dans son propre logement mais également de bénéficier d'un entourage et d'une organisation plus collective pour assurer un accompagnement à domicile.

La solitude est aujourd'hui devenue, pour un certain nombre de personnes âgées, un véritable handicap.

Construire ou aménager des groupes de logements permet une vie chez soi mais aussi un lien avec d'autres dans une relation de proximité.

Nous vous proposons donc d'imaginer la construction ou l'aménagement de 250 logements dans les cinq prochaines années ayant comme finalité de permettre aux gens de vivre à domicile tout en ayant une organisation plus collective pour assurer les services indispensables. Dans le nord de la France, un très grand nombre de logements de ce type gérés en bégainage ont pu être mis en place, c'est un véritable succès.

C'est pour cela que nous vous proposons dans le budget 2020 d'investir, et je dis bien investir 1 million d'euros permettant une aide de l'ordre de 20 000 € par logement construit ou à aménager sur notre territoire.

En parallèle de cet investissement nous vous proposons également d'apporter une aide forfaitaire de 15 000 € par poste créé pour la première année, pour l'équivalent de 10 logements. En effet si le logement doit être adapté à la vie pour les personnes âgées, un accompagnement humain doit être imaginé dès le début permettant ainsi pour les personnes d'avoir une personne référente capable de leur apporter des aides ponctuelles et individuelles mais aussi d'assurer l'animation et la gestion de ce logement groupé.

Ensuite la collectivité, l'association, la structure qui aura investi dans ces logements devrait être capable d'assumer le coût de cette personne, pour les années suivantes.

Chers collègues vous voyez bien que cette proposition n'est pas une dépense supplémentaire au sens classique du terme elle est simplement une préparation des moyens indispensables pour préparer notre territoire à l'accroissement des personnes ayant besoin d'un accompagnement dans le cadre de leur perte d'autonomie.

Cette proposition s'appuie sur nos discussions en intercommunion, et en commission solidarités.

Avant d'imaginer des moyens très importants que peuvent être des accompagnements lourds à domicile ou en établissement voilà une proposition qui permettra aux personnes de garder encore plus d'autonomie, de rompre avec la solitude, de structurer une aide individuelle et collective plus adéquate et surtout de permettre aux personnes de mieux vivre leur vieillissement.